

# Modifications importantes au calendrier de vaccination des enfants âgés de 6 ans et moins

Information à l'intention des intervenants



## ÉDITION

**Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux**

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :  
**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**, section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019  
Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISBN 978-2-550-84119-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2019

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, un nouveau calendrier de vaccination sera en vigueur pour les enfants âgés de 6 ans et moins. Ce nouveau calendrier comporte d'importantes modifications et fait suite à 2 avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ), qui peuvent être consultés aux adresses suivantes :

- 1) *Optimisation du calendrier de vaccination des jeunes enfants* :  
[www.inspq.qc.ca/publications/2467](http://www.inspq.qc.ca/publications/2467)
- 2) *Vaccination contre l'hépatite A au Québec* :  
[www.inspq.qc.ca/publications/2393](http://www.inspq.qc.ca/publications/2393)

## **MODIFICATIONS AU CALENDRIER DE VACCINATION DES ENFANTS ÂGÉS DE 6 ANS ET MOINS**

### **PRIMOVACCINATION**

L'ajout de programmes de vaccination s'accompagne d'une augmentation du nombre d'injections par visite. Cela amène parfois les parents et les vaccinateurs à vouloir retarder certaines doses, ce qui peut causer des retards vaccinaux. À la suite d'une demande du directeur national de santé publique, le CIQ a évalué la possibilité de simplifier le calendrier vaccinal des enfants tout en leur offrant une protection optimale. Ainsi, à la lumière des données disponibles, le CIQ recommande maintenant :

- 1) D'adopter le calendrier 2 + 1 (3 doses à 2, 4 et 1 an) pour la vaccination contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, *Hæmophilus influenzae* de type b et l'hépatite B. Plus précisément, le CIQ recommande :
  - a) D'administrer aux visites de 2 et 4 mois le vaccin hexavalent (DCaT-HB-VPI-Hib), le vaccin conjugué contre le pneumocoque (Pneu-C) et le vaccin contre le rotavirus (Rota);
  - b) D'éliminer la visite de 6 mois et la dose de vaccin pentavalent (DCaT-VPI-Hib) qui y était administrée.
- 2) De maintenir 2 visites durant la deuxième année de vie à 12 et 18 mois. Plus précisément, le CIQ recommande :
  - a) D'administrer à la visite de 12 mois :
    - i. Le vaccin pentavalent DCaT-VPI-Hib,
    - ii. Le vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RRO-Var) au lieu du vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO),
    - iii. Le vaccin Pneu-C;
  - b) D'administrer à la visite de 18 mois :
    - i. Le vaccin conjugué contre le méningocoque de séro groupe C (Men-C-C) (auparavant à 12 mois),
    - ii. La deuxième dose du vaccin RRO-Var,
    - iii. Le vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B (HAHB).
- 3) Pour la visite avant l'entrée scolaire :
  - a) De maintenir la dose de vaccin quadrivalent (dcaT-VPI);
  - b) D'éliminer la dose de vaccin contre la varicelle (Var) lorsque la première cohorte d'enfants ayant reçu leur deuxième dose de vaccin RRO-Var à 18 mois atteindra l'âge de cette visite.

## **VACCINATION CONTRE L'HEPATITE A**

L'analyse de l'épidémiologie de l'hépatite A au Québec montre que le nombre de cas déclarés annuellement a diminué considérablement dans les années 2000 en comparaison des années 1990, alors qu'au moins 2 épidémies d'hépatite A liées aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ont eu lieu. Durant la dernière décennie au Québec, en moyenne, 50 cas d'hépatite A, environ 25 hospitalisations et 1 décès ont été rapportés annuellement. On estime qu'environ la moitié des cas ont été acquis à l'extérieur du Québec et que, pour l'autre moitié, l'acquisition est survenue au Québec.

La vaccination contre l'hépatite A en 4<sup>e</sup> année du primaire depuis 2008 semble avoir eu un impact positif sur l'incidence de la maladie dans les cohortes admissibles à la vaccination.

À la lumière des données disponibles, le CIQ recommande de maintenir la vaccination des enfants contre l'hépatite A. Cette vaccination permettra de diminuer l'incidence de la maladie et celle des hospitalisations, de réduire le risque d'importation du virus et la survenue d'éclotions de même que de limiter les interventions de santé publique en postexposition.

Le CIQ recommande un calendrier à 1 dose de vaccin. Une seule dose de vaccin avec le composant contre l'hépatite A est suffisante pour assurer la protection à long terme contre la maladie.

## CALENDRIER

### 1. Quels enfants seront vaccinés selon le nouveau calendrier de vaccination?

Le nouveau calendrier de vaccination s'applique exclusivement aux enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> juin 2019, le nouveau calendrier ne s'applique pas, à l'exception du vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle qui sera donné à l'âge de 12 et 18 mois. Il est important de poursuivre la vaccination avec le calendrier déjà recommandé. Chaque calendrier tient compte du nombre de doses à administrer, mais aussi du délai à respecter entre les doses.

### 2. Quel calendrier sera utilisé pour la vaccination des enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019?

Âge	Vaccins			Précisions
<b>2 mois</b>	DCaT-HB-VPI-Hib	Pneu-C-10	Rota	s. o.
<b>4 mois</b>	DCaT-HB-VPI-Hib	Pneu-C-10	Rota	Vaccin Pneu-C : donner 1 dose additionnelle à l'âge de 6 mois <a href="#">aux enfants à risque</a>
<b>1 an</b>	DCaT-VPI-Hib	Pneu-C-10	RRO-Var	Administrer ces 3 vaccins le jour du 1 <sup>er</sup> anniversaire ou le plus tôt possible après ce jour
<b>18 mois</b>	HAHB	Men-C-C	RRO-Var	s. o.
<b>4 à 6 ans</b>	dcaT-VPI			s. o.
Pour les enfants de cette cohorte, la suite du calendrier sera actualisée ultérieurement				

La visite à 6 mois est maintenue pour l'administration du vaccin Pneu-C aux [enfants à risque accru](#). L'ajout de 1 dose du vaccin DCaT-VPI-Hib à cet âge pour certains enfants à risque accru est présentement à l'étude par le CIQ.

### 3. Quel sera le calendrier à utiliser pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> juin 2019?

Pour ces enfants, l'ancien calendrier sera utilisé pour poursuivre la vaccination. Toutefois, les enfants âgés de 1 an et plus à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 recevront le vaccin RRO-Var à 12 et 18 mois.

Âge	Vaccins			Précisions
<b>2 mois</b>	DCaT-HB-VPI-Hib	Pneu-C-10	Rota	s. o.
<b>4 mois</b>	DCaT-HB-VPI-Hib	Pneu-C-10	Rota	s. o.
<b>6 mois</b>	DCaT-VPI-Hib			Vaccin Pneu-C : donner 1 dose additionnelle aux <a href="#">enfants à risque</a>
<b>1 an</b>	RRO ou RRO-Var	Pneu-C-10	Men-C-C	Administrer ces 3 vaccins le jour du 1 <sup>er</sup> anniversaire ou le plus tôt possible après ce jour Administrer le vaccin RRO-Var à l'enfant qui n'a pas reçu le vaccin RRO
<b>18 mois</b>	DCaT-HB-VPI-Hib	RRO-Var		s. o.
<b>4 à 6 ans</b>	dcaT-VPI	Var		Administrer le vaccin Var seulement si l'enfant n'a pas reçu auparavant 2 doses valides du composant Var
Pour les enfants de cette cohorte, la vaccination scolaire se poursuit selon le calendrier actuel				

Pour les enfants qui suivront l'ancien calendrier, soit ceux nés avant le 1<sup>er</sup> juin 2019, l'exception dans l'application du nouveau calendrier concerne l'utilisation du vaccin RRO-Var :

- 1) Un enfant âgé de 1 an ou plus qui n'a jamais eu de vaccin RRO recevra le vaccin RRO-Var.
- 2) Un enfant âgé de plus de 1 an qui a déjà reçu 1 dose de vaccin RRO recevra sa deuxième dose avec le vaccin RRO-Var et recevra 1 dose de vaccin Var à 4-6 ans.

Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> juin 2019, il est essentiel que l'ancien calendrier et la visite prévue à 6 mois soient respectés. Les doses des vaccins et les intervalles entre les doses sont prévus pour maximiser la protection. Un enfant qui sauterait la visite de 6 mois risquerait de recevoir sa prochaine dose de vaccin DCaT-VPI-Hib à l'âge de 18 mois seulement, et d'être vulnérable pendant une trop longue période. Il est également important que l'ancien calendrier soit respecté pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> juin 2019, car les doses des vaccins seront disponibles en fonction de ce calendrier.

**4. Qu'en est-il des enfants qui suivront l'ancien calendrier et qui ne seront pas protégés contre l'hépatite A avant leur arrivée en 4<sup>e</sup> année du primaire?**

Avec le nouveau calendrier, les cohortes d'enfants nés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 arriveront en 4<sup>e</sup> année du primaire sans avoir reçu le composant contre l'hépatite A, mais auront été vaccinées contre l'hépatite B. Les solutions possibles à cette situation sont présentement à l'étude.

**5. Depuis 2013, le vaccin RRO-Var est administré à l'âge de 18 mois parce que le risque de convulsions fébriles est plus élevé à l'âge de 12 mois. Ne craint-on pas une augmentation des convulsions fébriles avec le retour de l'utilisation du vaccin RRO-Var à l'âge de 1 an?**

Bien que le vaccin RRO-Var cause plus d'effets secondaires que le vaccin RRO lorsqu'il est donné comme première dose, 3 facteurs ont mené le CIQ à réévaluer la situation :

1. Premièrement, l'avis du CIQ de 2013 tenait compte du nombre d'hospitalisations pour varicelle durant la fenêtre de vulnérabilité entre 12 et 17 mois : on prévoyait de 8 à 10 hospitalisations par année, alors qu'il y en a eu 24 en 2014.
2. Deuxièmement, comme la première dose du composant Var était administrée à 18 mois avec le vaccin RRO-Var, la deuxième dose (avec le vaccin Var) a dû être placée à la visite avant l'entrée scolaire. Avec cette approche, selon des résultats récents issus d'une enquête de couverture vaccinale, 15 % des enfants ne recevaient pas leur deuxième dose de vaccin. Une meilleure couverture vaccinale contre la varicelle sera obtenue avec l'administration de la deuxième dose à l'âge de 18 mois.
3. Troisièmement, lorsqu'on administre le vaccin RRO-Var en premier au lieu du vaccin RRO, l'ajout du composant contre la varicelle du vaccin RRO-Var provoque une réponse immunitaire plus forte, un niveau d'anticorps plus élevé contre la rougeole et une meilleure efficacité contre cette maladie.

Ainsi, l'utilisation du vaccin RRO-Var à 12 mois au lieu du vaccin RRO aidera à mieux prévenir la varicelle et la rougeole. Bien que les convulsions fébriles suscitent de l'inquiétude chez les parents, elles sont généralement passagères, ne causent pas de séquelles et sont jugées moins graves que les hospitalisations dues à la varicelle

**6. Avec le retrait de la dose de vaccin DCaT-VPI-Hib à l'âge de 6 mois, quelles sont les recommandations concernant la prophylaxie antitétanique postexposition chez les enfants âgés de moins de 4 ans?**

Pour les enfants qui ont un statut vaccinal inconnu, qui n'ont reçu aucune dose de vaccin ou qui en ont reçu une seule : il est recommandé d'administrer les immunoglobulines contre le tétanos (TIg) ainsi que 1 dose de vaccin au moins 4 semaines après la dernière dose si la plaie est considérée comme à risque.

Pour les enfants qui sont âgés de moins de 1 an et qui ont reçu 2 doses de vaccin : aucune prophylaxie (TIg ou vaccin) n'est recommandée.

Pour les enfants qui sont âgés de 1 an et plus et qui ont reçu 2 doses de vaccin : 1 dose de vaccin au moins 6 mois après la dernière dose est recommandée s'il s'agit d'une

plaie mineure propre, tandis que les Tlg et 1 dose de vaccin sont recommandées s'il s'agit d'une plaie à risque.

Enfin, pour les enfants qui ont reçu 3 doses ou plus : aucune dose additionnelle n'est requise peu importe le type de plaie.

Pour plus d'information, consulter [l'algorithme du PIQ](#).

**7. Quel est l'intervalle minimal à respecter entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> dose des vaccins ayant les composants DCaT chez les enfants de moins de 4 ans?**

Un intervalle minimal de 6 mois doit être respecté entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> dose d'un vaccin ayant les composants DCaT, et un âge minimal de 12 mois doit être respecté pour la 3<sup>e</sup> dose. Si cette 3<sup>e</sup> dose est administrée avant l'âge de 12 mois, elle doit de nouveau être offerte au moins 6 mois après l'administration de la dose non valide.